

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 179**

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 11

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« informé »,

insérer les mots :

« , dans une langue qu'il comprend, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.